

No 6

## PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI LE 15 SEPTEMBRE 1930

---

## PRIÈRES.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie de correspondance échangée entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis relativement au développement de la route fluviale du Saint-Laurent.

M. Bennett propose,—Que mercredi, le 17 courant, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, les séances seront, sous tous les rapports, régies par les mêmes règles établies pour les autres jours.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Ryckman,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution modifiant la Loi des douanes.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est opportun de modifier la Loi des Douanes en rapport avec les dispositions qui ont trait à la juste valeur marchande imposable des marchandises importées et sujettes aux droits *ad valorem*, et des marchandises importées dont les prix sont publiés ou enregistrés par les manufacturiers, les producteurs ou des personnes agissant en leur nom, l'octroi de remises, et l'évaluation d'importations qui affectent pernicieusement ou d'une manière nuisible les producteurs canadiens.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.